

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
PAYS DE SAINT OMER
Monsieur le Président
2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE Cedex

Service : Aménagement Territorial
Nos références : CD / AN / IM / 2022 - 463
Dossier suivi par : Anne NICOLAS
anne.nicolas@npdc.chambagri.fr
Vos références : SU/UM/MD n° 48
Objet : Projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de THEROUANNE

Saint-Laurent-Blangy, jeudi 16 juin 2022

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Monsieur le Président,

Par courrier du 2 mai, vous nous avez adressé le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Théroouanne. Nous vous en remercions.

Notre Etablissement prend acte de la suppression de l'ER n° 2, relatif à la création d'équipements publics à proximité de l'école ; cet emplacement n'étant plus nécessaire au regard du projet de RPC situé en limite des communes de Théroouanne et de St Augustin.

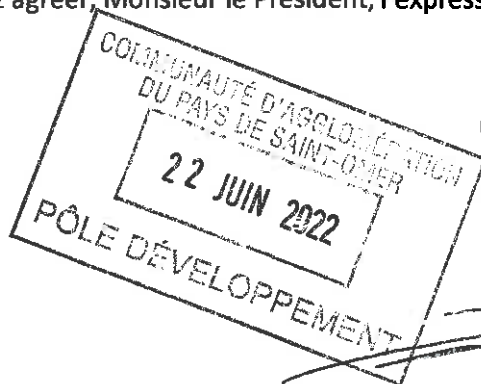
Néanmoins, s'agissant d'une zone U, la Chambre d'agriculture rappelle la présence de l'exploitation agricole d'élevage de l'EARL Valois, ICPE au titre de son élevage laitier.

Ainsi, elle demande à être consultée, conformément à l'alinéa 4 de l'article L111-3 du Code Rural, sur toute éventuelle demande d'autorisation d'urbanisme qui serait déposée sur ces parcelles « libérées ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Siège social
299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z



Le Président,

Christian DURLIN

